

Rapport du président du conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article L225-68 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Depuis 1998, la société Tivoly est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

1 – Composition du conseil de surveillance durant l'exercice clos au 31 décembre 2010

Conformément aux statuts, le conseil de surveillance comprend entre trois et dix-huit membres nommés pour une durée de six ans, renouvelables sans limitation et qui doivent posséder au moins une action de la société pendant la durée de leur mandat.

Le conseil de surveillance de Tivoly est composé depuis août 2009 de neuf membres dont cinq conseillers indépendants.

Depuis l'assemblée générale du 23 juin 2010 les membres du conseil de surveillance sont :

Jean-Michel Tivoly, président,

Robert Bianco, vice président en sa qualité de représentant permanent de la société 2 RBI,

Marie-Thérèse Tivoly, François Cochet, Paul Kempf, Daniel Magyar, Noël Talagrand, Edouard Tivoly,

Jean-François Tivoly.

Pour une information détaillée des mandats et fonctions exercées par les membres du conseil de surveillance se reporter au rapport de gestion du directoire.

2 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance

Les convocations ont été faites par écrit 8 jours au moins avant la date prévue du conseil. Les réunions du conseil de surveillance se sont déroulées au siège social (Tours en Savoie).

Le calendrier des réunions du conseil pour l'année 2010 a été établi au cours du dernier trimestre 2009. Le conseil de surveillance s'est réuni six fois en 2010. Sur cette période, le taux de présence de ses membres a été de 95 %.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil de surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et semestriels.

Trois comités ont été créés au sein du conseil de surveillance, ces comités se réunissent en moyenne une fois par an :

- Un comité stratégique qui a pour rôle de faciliter et coordonner les décisions de l'entreprise et de définir les grandes orientations. Il est composé de quatre membres du conseil de surveillance et des membres du directoire. Il est présidé par un membre du conseil de surveillance de Tivoly.

Pour accomplir ses missions, le Comité stratégique prend connaissance de tous les documents nécessaires liés à la démarche stratégique du Groupe et de ses principales composantes. Il rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux.

- Un comité d'audit et des risques qui a pour mission d'identifier et prévenir les risques financiers et opérationnels inhérents à l'activité et à l'environnement de Tivoly. Il est composé de trois membres dont un membre indépendant.

Les attributions de ce comité et celles relevant directement du conseil de surveillance ont été revues dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur le contrôle légal des comptes. Ses principales attributions sont les suivantes :

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière et comptable
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- Echanges avec les commissaires aux comptes
- Toute autre mission confiée par le conseil de surveillance

- Un comité des nominations et rémunérations qui a pour mission de contrôler les rémunérations des membres du directoire et des dirigeants des filiales et d'assurer la cohérence de la politique salariale des différentes sociétés du Groupe. Il est composé de trois membres.

Ce comité a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le conseil de surveillance a constaté que la politique de gouvernement d'entreprise de la société s'inscrivait d'ores et déjà dans le cadre de ces recommandations. La très grande majorité des dispositions prévues par ces recommandations sont en effet respectées par la société. Toutefois, comme les années précédentes, la société ne fera pas mention dans son rapport de gestion des informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux.

3 - Procédures de contrôle interne

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du Groupe Tivoly. L'objectif de ce rapport est de présenter l'organisation et les procédures de Tivoly visant à assurer la circulation et la fiabilité de l'information.

Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Au sein du Groupe Tivoly, le contrôle interne doit permettre aux dirigeants, au conseil de surveillance et aux actionnaires de disposer d'une assurance raisonnable que :

- les risques auxquels le Groupe est soumis sont identifiés et gérés : maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise et des risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers.
- les activités du Groupe sont réalisées en conformité avec les lois, les règlements en vigueur, les valeurs et règles du Groupe.
- les états financiers publiés sont établis sur une base fiable reflétant l'activité et la situation de la société.

Organisation générale du Groupe Tivoly

Le Groupe Tivoly est organisé autour de sites de production situés en France, en Espagne, aux Etats-Unis, au Royaume Uni et en Chine depuis 2010, qui assurent chacun la distribution de leur propre production.

Chaque société du Groupe est autonome pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis par le Groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Certifications ISO

Tivoly est certifiée ISO 9001 version 2008, Neco est certifiée ISO 9001 version 2000. Par ailleurs, Tivoly Inc. est certifié ISO 14000 et Neco respecte les procédures de certification ISO 14000 (normes environnementales).

En accord avec l'organisme de certification, Tivoly Inc a suspendu de façon temporaire, ses certifications ISO et a maintenu les procédures de qualité ISO 9001 et ISO 14 000. Le cycle normal de certification sera repris en 2011.

Organisation du contrôle interne

Le directoire

Depuis mars 2010, le directoire comprend trois membres : le président qui assure également la fonction de chairman of the board de Tivoly Inc, le directeur général Groupe et le directeur administratif et financier Groupe qui assure également la fonction de directeur général de Neco.

Le service financier

Regroupant les fonctions contrôle de gestion, trésorerie et comptabilité, il établit les états financiers mensuels, trimestriels, semestriels et annuels. Ces états commentés sont transmis régulièrement au directoire pour analyse et validation. Le service établit également les tableaux de bord, indicateurs nécessaires à la gestion de l'entreprise qui sont destinés aux responsables de services, au directoire et au conseil de surveillance. Par ailleurs, une réunion hebdomadaire des responsables de services et

d'au moins un membre du directoire a lieu dans chaque société pour commenter ces indicateurs, mettre en place des mesures correctives si nécessaire et partager des informations .

La direction qualité

Tivoly est certifiée ISO 9001 version 2008. Le personnel de Tivoly a adhéré aux principes énoncés dans la charte qualité :

« Notre entreprise est engagée dans une démarche d'amélioration continue basée sur les attentes de nos parties prenantes : nos clients, nos collaborateurs, nos partenaires financiers et notre environnement au sens large. Cette démarche s'appuie pour la direction et l'ensemble du personnel sur un ensemble de valeurs et conduites : Orientation clients, Empowerment, Progrès et Engagement ».

Un référentiel définit 3 niveaux de responsabilités au sein de l'organisation qualité de Tivoly, la direction qualité, le pilote de processus et le responsable qualité site. Le rôle de cette organisation est de garantir la conformité de Tivoly au référentiel, son efficacité et de définir les priorités d'actions. Deux fois par an, une revue des indicateurs, à laquelle participe le directoire et les principaux responsables de services, a lieu.

Description des procédures de contrôle interne mises en place chez Tivoly

Principales procédures de contrôle interne

Les procédures et leurs documents de support tels qu'organigrammes, processus, formulaires, sont accessibles par tout le personnel de la société sur le site intranet qualité de Tivoly. Les procédures concernent les principales règles de fonctionnement des activités de l'entreprise ainsi que les engagements de dépenses. Elles sont régulièrement mises à jour.

L'existence d'un système informatique intégré (ERP) contribue également à une meilleure maîtrise des risques.

- Procédures de fonctionnement :

Ces procédures définissent les processus de décisions et de circulation des documents pour les principales fonctions opérationnelles de l'entreprise. Elles précisent les pouvoirs accordés à chacun des intervenants dans la chaîne de décision. Elles concernent les fonctions approvisionnement, commerciale, production et activités de support (traitement des commandes, appels d'offres, réclamations clients, informatique).

- Procédures d'engagement :

Elles fixent les autorisations nécessaires pour engager toutes dépenses ou investissements, suivant un circuit d'autorisations reposant sur différents niveaux hiérarchiques de signatures associés à des montants plafonnés.

Le niveau le plus élevé est celui du président du directoire. Les demandes d'investissements font l'objet d'une analyse de rentabilité.

- Délégation de pouvoirs de signatures :

Conformément à la loi et aux statuts, chaque membre du directoire peut engager seul la société. Aucune limitation des pouvoirs du directoire n'est opposable aux tiers. D'autres personnes autorisées (tels la responsable comptable ou le directeur des ressources humaines) peuvent, pour certaines opérations déterminées et en fonction des montants, signer seuls ou conjointement.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Dans le Groupe, la fonction comptable est décentralisée dans chaque filiale. La bonne application des principes comptables et financiers du Groupe est contrôlée par les services financiers de chaque filiale. Pour Tivoly le premier niveau de contrôle et d'analyse des états financiers est effectué par le contrôle de gestion et le service comptable. Le directoire de Tivoly constitue le deuxième niveau de contrôle qui examine les comptes de Tivoly et de ses filiales.

La direction administrative et financière de Tivoly coordonne le reporting des activités financières du Groupe, gère les aspects réglementaires et fiscaux et apporte ponctuellement son expertise sur des sujets spécifiques. Elle regroupe le service comptabilité (générale, clients et fournisseurs) le contrôle de gestion, la trésorerie et le service juridique.

Le Groupe Tivoly établit des comptes consolidés sur une base trimestrielle dans un souci de gestion interne. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont publiés. A ce titre un planning détaillé est établi et envoyé aux filiales pour chaque clôture. Il est accompagné de la liste des informations et documents à fournir dans la liasse de consolidation.

Production et contrôle de l'information financière

- Processus budgétaire :

Le processus budgétaire est un processus annuel qui s'intègre dans une démarche de business plans Groupe à plus long terme. Le processus budgétaire est décliné dans chaque société du groupe. Il implique tous les responsables de services. Le business plan est validé par le directoire et par le conseil de surveillance. Il fixe les objectifs et définit les plans d'actions. Il sert de référence au processus d'engagements de dépenses et au plan d'investissements et peut être révisé selon l'évolution de l'activité.

- Reporting :

Le reporting Groupe consiste à suivre mensuellement les performances des entités au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la direction financière. Il s'agit à la fois d'indicateurs financiers classiques, basés sur le compte de résultat et l'analyse de la trésorerie mais aussi d'indicateurs de mesure de la performance opérationnelle et de la réalisation des objectifs chiffrés associés aux priorités de l'année.

Un reporting journalier de la trésorerie et de l'encours disponible est également transmis au directoire.

4 – Information sur les risques

Cartographie et pilotage des risques

Une cartographie des risques a été définie au niveau de Tivoly, Neco et de Tivoly Inc. Grâce à cette cartographie, chaque société du Groupe a pu identifier et classer ses risques, quelle qu'en soit la nature, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel sur les comptes de chaque société. La probabilité et l'impact sur les comptes ont été évalués à 3 niveaux : faible, modéré, élevé.

Les résultats de cette cartographie indiquaient que les sociétés du Groupe Tivoly avaient une bonne maîtrise des risques, qu'ils étaient convenablement couverts et qu'il n'existait pas de risque dont la probabilité et l'impact seraient classés dans la catégorie « Elevé ».

Il est prévu de remettre à jour cette cartographie en 2011.

Suivi des principaux risques

Risques de marché

- Risque de change

Le Groupe Tivoly est peu soumis aux fluctuations de change hormis pour certains achats effectués par Tivoly en dollars US et pour la conversion comptable des états financiers de Tivoly Inc.

En Europe, les principaux flux monétaires sont effectués en euros. Le risque de change est géré au niveau de chaque société du Groupe. Aux Etats-Unis, les principaux flux monétaires sont libellés en dollars US.

Depuis le 31 décembre 2009, il n'y a plus de couvertures de change.

Le risque de conversion des états financiers des filiales hors zone euro n'est pas couvert.

- Risque de taux

Le risque de taux est géré par chaque société du Groupe. Concernant Tivoly, les emprunts à moyen et long terme contractés en taux variable ont fait l'objet d'une couverture de taux adossée aux amortissements de ces emprunts jusqu'à leur terme.

Risques opérationnels

- Risques liés à l'environnement et à la sécurité

Le responsable environnement / sécurité gère la politique environnementale au niveau de chaque entreprise du Groupe. A ce titre, il prend en charge ou intervient dans les projets ayant un impact environnemental. Il définit et actualise les plans d'actions visant à maîtriser les risques ainsi qu'à sensibiliser le personnel dans les domaines de l'environnement et de la sécurité.

- Risques clients

Le risque sur les clients de Tivoly est couvert, sur la France, par la société Française d'Assurance Crédit (Sfac) et à l'export par la Coface. Au cas où la société Tivoly serait amenée à dépasser l'encours autorisé par l'assurance crédit ou à vendre à un client ne disposant d'aucune limite auprès de l'assurance crédit, un paiement comptant est requis auprès du client.

S'il n'est pas possible d'obtenir un paiement comptant, la décision d'octroyer un délai de règlement au client appartient à la direction financière ou générale après avoir consulté les commerciaux, soit individuellement soit en comité de crédit.

A fin février 2011, le pourcentage des en-cours clients non couverts par l'assurance crédit n'est pas significatif par rapport à l'en-cours global moyen.

- Risques sur les matières premières

Les productions du Groupe nécessitent l'achat d'aciers dont le prix est indexé sur le prix des alliages. Le supplément d'alliage VEA est ajouté au prix de base, et reflète le coût réel d'achat de matériel brut inclus dans les différents aciers.

Cette indexation est révisée trimestriellement par les fournisseurs.

Il n'existe pas de marché organisé pour se couvrir contre ces hausses de prix. Le directoire de Tivoly suit régulièrement l'évolution du prix de l'acier sur la base des informations fournies par le service achats. Des décisions de stockage peuvent être prises pour se prémunir contre une pénurie temporaire ou une hausse des prix.

- Risques informatiques

Tivoly dispose d'un ERP qui sera étendu à toutes les sociétés du Groupe d'ici fin 2013 et qui lui permet d'assurer la fiabilité de l'information. Les données informatiques de la société sont protégées par l'intermédiaire d'une procédure de sauvegarde des données et le matériel informatique stocké dans une salle sécurisée.

- Assurance - couverture des risques

Toutes les sociétés du Groupe sont assurées indépendamment.

Les assurances contractées par Tivoly portent sur l'ensemble des risques qui pourraient affecter ses activités, son patrimoine et engager sa responsabilité ainsi que celle de ses mandataires sociaux.

Les couvertures et les montants garantis sont conformes à la pratique du secteur.

5 – Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire est appelée à prendre toutes décisions qui n'entraînent pas une modification des statuts. La convocation des actionnaires est faite dans les conditions fixées par la loi et les règlements en vigueur.

Tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'assemblée générale, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Toutefois, il devra justifier de son identité et de la propriété de ses titres.

Un document unique de vote par correspondance et de procuration est mis à la disposition des actionnaires, sous forme papier.

Chaque action donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double est attribué aux autres actions pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant adressé leur formulaire de vote par correspondance dans les délais réglementaires, possèdent au moins un cinquième des actions ayant le droit de vote.

6 - Plan d'action pour 2011

Le groupe veut s'appuyer sur ses bases industrielles pour développer les marchés Industrie et Grand Public sur les 3 zones géographiques : Europe, Amérique du Nord et Asie.

Les équipes travaillent sur l'élaboration et le déploiement de stratégies transversales (Europe – Amérique du Nord – Asie)

- Stratégie Aéronautique
- Stratégie Diy - Bricolage
- Stratégie Taraud

Fait à Tours en Savoie le 15 mars 2011

Le président du conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Tivoly

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Tivoly S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport du Président sur le contrôle interne ne mentionne pas les principes et règles arrêtés par le conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Meylan le 12 mai 2011

KPMG Audit - Département de KPMG S.A.
Stéphane Devin – Associé

Annecy le Vieux le 12 mai 2011

Jean-François Pissetaz
Associé